

REGLEMENT

62. 1re, 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet d'annexer des parties de certains quartiers au quartier de Lorimier. (Lavallée). (14 juin).

MOTION

63. *Bumbray*.—Pour un règlement à l'effet de fermer certaines rues. (5 juillet).

RAPPORT

64. *Parks et Traverses*.—Pour nommer un Surintendant pour l'Île Sainte-Hélène. (13 juillet).

MOTIONS

65. *Lapointe L.-A.*—Au sujet de certaines taxes spéciales. (13 juillet).
 66. *Martin M*—Pour nommer un Comité *re* Service Municipal. (13 juillet).
 67. *Carter*.—Pour fermer les buvettes à certaines heures. (13 juillet).
 68. *Mercier*.—Pour ouvrir le Boulevard Saint-Laurent. (13 juillet).
 69. *Duquette*.—Pour accorder un privilège à la Compagnie dite "Paterson Mang Co." (13 juillet).

REGLEMENT

70. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* service d'électricité municipal. (Roy). (14 juin).

MOTION

71. *Proulx*.—Pour amender le règlement concernant les théâtres. (14 juillet).

NOTE.—Les items marqués ainsi: * ont été appelés et n'ont pas été pris en délibération (* une fois; ** deux fois).

L.-O. DAVID,
Greffier de la Cité.



AVIS PUBLIC

Règlement No 392

Avis public est par les présentes donné que le Conseil de la Cité de Montréal, en vertu des pouvoirs que lui confère la charte de ladite Cité, a adopté un règlement intitulé: "Règlement No. 392, à l'effet de fermer les rues Donegana et Bisson."

L.-O. DAVID,
Greffier de la Cité.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ,
HOTEL DE VILLE,
Montréal, 30 juillet 1909.



Avis Public

Roles de Perception des Taxes Personnelles, d'Affaires et de l'Eau.

AVIS est par les présentes donné que les évaluateurs de la Ville de Montréal ont complété le rôle de perception des taxes personnelles, d'affaires et de l'eau pour tous les quartiers de la Ville, et qu'ils l'ont déposé en leur bureau, à l'Hôtel de Ville, où il pourra être vu et examiné par toutes personnes intéressées jusqu'au 11e jour du mois d'août prochain (1909).

Que lesdits évaluateurs s'assembleront en leur bureau, de 10 heures a. m. à 5 heures p. m., pour reviser ledit rôle et qu'ils entendront et examineront toutes les plaintes qui

BY LAW

62. 1st, 2nd and 3rd reading of a by law to annex parts of certain wards to de Lorimier Ward. (Lavallée). (14th June).

MOTION

63. *Bumbray*.—For a by-law to close certain streets. (5th July.)

REPORT

64. *Parks and Ferries*.—To appoint a superintendent for St. Helen's Island. (13th July.)

MOTIONS

65. *Lapointe, L. A.*—*Re* certain special taxes. (13th July.)
 66. *Martin, M.*—To appoint a Municipal Service Committee. (13th July.)
 67. *Carter*.—To close bars at certain hours. (13th July.)
 68. *Mercier*.—To open St. Lawrence Boulevard. (13th July.)
 69. *Duquette*.—To allow Paterson Manufg. Co. a certain privilege.

BY-LAW

70. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* Municipal Electric Plant. (Roy). (14th June.)

MOTION

71. *Proulx*.—To amend by-law *re* Theatres. (14th July.)

NOTE.—Items marked thus : * were called and not proceeded with (* once, ** twice.)

L. O. DAVID,
City Clerk.



PUBLIC NOTICE

By-Law No. 392

Public Notice is hereby given that the Council of the City of Montreal, in virtue of the powers conferred upon it by the Charter of the said City, has adopted a by-law known as "By-Law No. 392 to close Donegana and Bisson streets."

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, 30th July 1909.



Public Notice

Personal, Business and Water Taxes, Tax Roll.

NOTICE is hereby given that the assessors for the City of Montreal have completed the Roll of Personal, Business and Water Taxes for all the Wards of the City, and that the same is deposited at their office, at the City Hall, where it may be seen and examined by any person interested, until the 11th day of August next (1909).

That the said Assessors will meet at their office aforesaid from 10 o'clock a. m. to 5 o'clock p. m., to revise said